

La République du Centre, 9 janvier 2021

**LA SOURCE ■ Les nouveaux locaux sont opérationnels depuis décembre**  
**Ruban coupé pour la Maison de la justice**

Les équipes de la Maison de justice et du droit (MJD) ont répondu à 28.700 personnes, en 2020. En 2021, c'est dans de nouveaux locaux adaptés et suffisamment grands que le public sera accueilli !

Cette nouvelle configuration, effective depuis décembre, a été inaugurée, hier après-midi, en présence notamment de Julien Simon-Deleros, président du tribunal judiciaire d'Orléans.

**Vingt ans**

Le magistrat a insisté sur le rôle de cette institution : « C'est aussi le vingtième anniversaire de la Maison, sachant qu'elle a d'abord été installée dans un local de l'ancien centre commercial 2002, place Ernest-Renan, où elle a passé sa petite enfance. Puis, à l'espace Olympede-Gauguin pour son adolescence, avec 85 mètres carrés d'espace de travail. Et maintenant, au 1, rue René-Cay-Cadoux, elle a atteint l'âge adulte avec 260 mètres carrés adaptés à ses activités actuelles ».

Cependant, Julien Simon-Deleros est resté prudent quant au développement de ces activi-



**DÉMÉNAGEMENT.** Les élus et le président du tribunal d'Orléans ont coupé le ruban pour l'inauguration des nouveaux locaux de la MJD.

tés, en souhaitant « nous recentrer sur le Loiret au regard de nos possibilités ». En effet, Monique Menissier, greffière et responsable de la MJD, a rappelé que de nombreuses demandes viennent « des départements limitrophes, mais aussi de toute la France ».

Sébastien Guio, directeur du greffe du tribunal judiciaire d'Orléans, a évoqué la qualité de service : « Un justiciable doit pouvoir disposer du renseignement correspondant à son besoin, en l'orientant éventuellement vers un service concerné. Nous

devons continuer à travailler plus spécifiquement sur le Loiret, car nos bailleurs financiers pourraient s'interroger au vu des conventions ».

**« Il faut combattre la culture du litige »**

Des intervenants parternaires instruisent les différentes demandes, et notamment l'aide aux victimes ; le conciliateur de justice ; l'agence nationale pour l'information au logement ; l'écrivain public ; l'association Lien Social et Médiation ; Familles de France pour les droits, la consommation

et les surendettements ; le centre d'information sur les droits des femmes et des familles... Sans oublier la consultation gratuite des avocats et le greffier de justice, mais aussi grâce aux quatorze points de visioconférence répartis sur le département, en contact avec la MJD : « Le but est d'éviter de s'adresser systématiquement au juge en matière pénale ou civile. Il faut combattre la culture du litige grâce aux conciliateurs de justice et aux médiateurs, pour chercher l'apaisement », a insisté Julien Simon-Deleros. ■